

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**Profil professionnel**

***TECHNICIEN EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS***

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 26 septembre 2002

## TECHNICIEN EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS<sup>(1)</sup>

### I. CHAMP D'ACTIVITE :

Le technicien en construction et travaux publics est capable d'installer, d'organiser et de gérer au quotidien un chantier qui comprend des hommes, des matériels, des matériaux mettant en œuvre des moyens financiers, il réalise des métrés et des devis et utilise différents outils informatiques pour remplir sa mission (logiciels de DAO, de résistance des matériaux, de traitement de texte...).

Le technicien en construction et travaux publics travaille sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation, il doit aussi collaborer et rendre compte de ses activités à son supérieur hiérarchique. Le technicien en construction et travaux publics travaille avec soin et précision en faisant respecter les prescriptions relatives en matière d'hygiène, d'environnement et les normes de sécurité.

Il doit aussi s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

### II. TACHES :

- Consulter le dossier technique et administratif : lire les plans, examiner les cahiers de charges, actualiser la documentation technique et s'informer sur l'évolution et les perspectives des matériaux et des techniques ;
- Réaliser des métrés et des devis : sur base de plans, établir et/ou vérifier les métrés et, le cas échéant, établir les devis des travaux de l'entreprise ;
- Organiser et installer un chantier : lire et analyser le planning, préparer l'installation du chantier en la vérifiant sur site, assurer la signalisation et vérifier l'implantation du chantier ;
- Procéder à l'implantation et au traçage d'ouvrage sur le terrain : lire des plans en vue de l'implantation, réaliser des levés de détails, transcrire les résultats de levés sur plans, réaliser des nivelllements, implanter et piquer des ouvrages ;
- Gérer le chantier : tenir à jour le journal des travaux, veiller au respect du planning et l'actualiser, assurer la réception des matériaux et matériel, quantifier les travaux réalisés, veiller à la qualité des travaux et participer aux réunions de chantier ;
- Participer aux études : utiliser les moyens de représentation (moyens informatisés et logiciels spécialisés), établir et/ou modifier des plans, des bordereaux des croquis d'exécution, participer aux dimensionnements d'éléments de structure, appliquer les techniques d'isolation, collaborer à l'établissement du planning et assurer la coordination de chantier ;
- Assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats, veiller à la sécurité et à l'hygiène et s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail.

### III. DEBOUCHES

- Chantier du bâtiment ;
- Chantier de travaux publics ;
- Chantier de génie civil ;
- Autres

---

(1) le masculin est utilisé à titre épicène

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF À LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Technicien en construction et travaux  
publics »

Date d'application : **01/01/2011**  
Date limite de certification : **01/01/2014**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
32 20 22 S20 D1		Technicien en construction et travaux publics			NEANT	210104	302	Travaux publics	CTSS	FL3	1400
						210104	302	Travaux publics	CTSS	FL3	1440
						210104	302	Travaux publics	CTSS	FL3	1560
<b>32 20 11 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Technologie et connaissance des matériaux – niveau 1</b>	<b>32 20 11 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Technologie et connaissance des matériaux – niveau 1</b>						
<b>32 20 12 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Technologie et connaissance des matériaux – niveau 2</b>	<b>32 20 12 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Technologie et connaissance des matériaux – niveau 2</b>						
32 20 16 U21 D1	302	Technologie : techniques spéciales			NEANT						

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Technicien en construction et travaux  
publics »

Date d'application : **01/01/2011**  
Date limite de certification : **01/01/2014**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine régime 2	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
<b>32 20 13 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Topographie et voiries</b>	<b>32 20 13 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Topographie et voiries</b>					
32 20 17 U21 D1	302	Technologie de la route				NEANT				
32 61 02 U21 D1	302	Bases de dessin technique				NEANT				
32 20 19 U21 D1	302	Organisation de chantier				NEANT				
32 31 01 U21 D1	302	Métré - Devis				NEANT				
32 20 18 U21 D1	302	Bureau d'études				NEANT				
<b>01 22 05 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Mathématiques : orientation technique – niveau 1</b>	<b>01 22 05 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Mathématiques : orientation technique – niveau 1</b>					
<b>01 22 09 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Mathématiques : orientation technique – niveau 2</b>	<b>01 22 09 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Mathématiques : orientation technique – niveau 2</b>					

Cellule « tableau de concordance »

00TCTechnicienConstructionEtp

Créé le 12/02/2009 15:37:00  
Page 2 sur 3

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **18/06/2009**

« Technicien en construction et travaux  
publics »

Date d'application : **01/01/2011**  
Date limite de certification : **01/01/2014**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine régime 1 provisoire	Code régime 2	Code Cirso régime 2	Code domaine régime 2	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
<b>32 51 06 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Résistance des matériaux</b>	<b>32 51 06 U21 D1</b>	<b>302</b>	<b>Résistance des matériaux</b>						
33 21 00 U21 D1	302	Béton armé				NEANT					
<b>97 11 11 U21 D1</b>	<b>903</b>	<b>ESS- Méthode de travail</b>	<b>97 11 11 U21 D1</b>	<b>903</b>	<b>ESS- Méthode de travail</b>						
<b>03 31 21 U21 D1</b>	<b>001</b>	<b>UF1 français orienté</b>	<b>03 31 21 U21 D1</b>	<b>001</b>	<b>UF1 français orienté</b>						
32 20 20 U21 D1	302	Stage : Technicien en construction et travaux publics				NEANT					
32 20 22 U22 D1	302	Epreuve intégrée de la section : Technicien en construction et travaux publics				NEANT					

**Pas de nouvelle version pour ces unités de formation**

Cellule « tableau de concordance »

00TCTechnicienConstructionEFTP